

Séance du 18 Janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Présents : 06

Votants : 11

Date de convocation : 10 Janvier 2019

Date d'affichage : 10 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix janvier 2019, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert BORGIO, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| – M. BORGIO Gilbert | – M. CHEVALIER Jean-Luc | – Mme POITOU Rolande |
| – Mme BOUTISSEAU Nadège | – M. BOUSSIN Serge | – M. LETHUMIER Mickaël |

Etaient absents excusés :

- M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné pouvoir à Mme BOUTISSEAU Nadège
- Madame BOLLE Joëlle qui a donné pouvoir à Mme POITOU Rolande
- M. LOFFROY Bruno qui a donné pouvoir à M. CHEVALIER Jean-Luc
- M. BORGIO Grégory qui a donné pouvoir à M. BORGIO Gilbert
- Mme HAMON qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge dans l'attente de son arrivée à 20h28.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaires de séance :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Rolande POITOU et Monsieur Jean-Luc CHEVALIER pour remplir les fonctions de secrétaires.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

1^{er}) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 Septembre 2018.

M. CHEVALIER demande quand les numéros des locations de M. BRANGER seront décidés ?

Le conseil municipal a voté l'achat de deux plaques de numérotation, le 21 rue de l'ancienne Tuilerie et le numéro 1 rue de Forville ou de la Selle sur le Bied.

2^{ème}) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 Novembre 2018.

Madame POITOU demande de rectifier « la garantie n'a jamais été souscrite auprès d'une assurance et non d'un architecte. »

3^{ème}) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 Décembre 2018.

Le pouvoir de Monsieur SUBERVILLE ayant disparu, il conviendra de ne pas l'utiliser dans les votes.
M. CHEVALIER souhaite qu'un tableau de suivi des actions soit établi afin de concrétiser les travaux décidés par le Conseil Municipal.

4^{ème}) EXCLUSIONS DU TRANSPORT SCOLAIRE.

Suite à l'exclusion des jeunes des transports scolaires, le conseil municipal avait décidé de convoquer en mairie les familles. Monsieur le Maire les a rencontrés à l'arrêt du car.
Messieurs BOUSSIN et LETHUMIER, membres du syndicat n'ont reçu aucune information sur les dégâts.

5^{ème}) ACHAT DE DEUX PLAQUES DE NUMEROTATION.

M. le Maire souhaite une proposition à M. BRANGER.

Un vote à l'unanimité pour l'achat de deux plaques de numérotation.

- 21 rue de l'ancienne Tuilerie,
- 1 rue de Forville ou de la Selle sur le Bied.

6^{ème}) RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMUNALES ET COMMUNALES.

◆ Monsieur le Maire a interpellé Marine de la 3CBO concernant la création d'un site commun internet.
Sa réponse : « à suivre ».

◆ Sécurité Routière représenté par M. BOUSSIN.

Tous les membres étaient présents.

Il faudrait mettre le panneau de l'entrée de ville avant le cimetière sur la D146.

Monsieur LEMAITRE, de la DDT, nous demande une distance de 100 mètres avant la première maison.

Il faudrait donc faire une demande auprès de la DDT.

Un panneau Stop Rue des Chemières devant le cimetière.

Installer deux chicanes Rue de la Sainte Rose :

- devant chez M. NUNES et l'autre,
- après l'église devant chez M. MICHAUD.

(Madame HAMON Nadège arrive à 20h28)

Rue des Menhirs et Rue des Rateliers : installer un Stop.

Mettre une ligne blanche devant chez Mme ARNOULT.

Il faudrait élargir le trottoir devant chez Mme LOISEAU car les enfants en descendant du car reste sur le même trottoir.

Il faudrait prévoir un miroir devant chez M. LOWENSTAMM et Mme BOUTISSEAU et M. ZANNOU.

Une réunion publique est prévue le 9 Mars 2019 à 10h00 en Mairie.

◆ Réunion Jeunesse/Sport et Culture, le 22 décembre 2018.

Un inventaire des locaux a été réalisé.

Depuis 2012, il n'existe plus aucune convention entre la commune et PUMA.

Il y a 23 licenciés, dont 7 de Pers-en-Gâtinais.

On constate que du matériel est prêté de Puma à la commune.

La carrière est ouverte aux citoyens.

Suite à la dernière Assemblée Générale, les horaires ont été définis le samedi de 14h30 à 17h00.
Un panneau d'avertissement du tir à l'arc sera installé.
Les locaux de La Monnerie, un loyer de 840 € par an.
Une assurance de 127 € pour le matériel du club.
Le bail communal avec M. ROUVÉ depuis 30-40 années est demandé.
Un autre lieu éventuellement pour le stockage du matériel de PUMA est en cours.
Lors du dernier vol dans le garage de l'agent technique, l'ensemble du matériel volé n'a pas été remplacé.
Dans le local en face du garage, un frigo, des bancs et tables.
A l'étage de la mairie, du matériel, de l'alcool...
Dans les salles de la mairie, l'office, salle polyvalente, salle des associations, une vitrine, un congélateur et deux vitrines réfrigérées.

Monsieur BOUSSIN souhaite que le comité des fêtes soit mis en avant.
Madame BOUTISSEAU répond que le comité des fêtes fait parti d'une association au même titre que PUMA.

Monsieur CHEVALIER informe que l'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 22 décembre 2018 et qu'aucun membre de la commission de fêtes n'a été convié.

Une parenthèse dans le compte rendu du conseil puisque Mlle BORGIO intervient au titre du comité des Fêtes.
Les conseillers demandent une interruption de séance.

Madame BOUTISSEAU évoque le courrier adressé à M. SUBERVILLE concernant ses pouvoirs.
Monsieur CHEVALIER souligne que la cohabitation avec M. le Maire est compliquée.
Madame HAMON rappelle le nombre de mois ou les indemnités du deuxième adjoint lui ont été versées.
Madame BOUTISSEAU regrette ne pas avoir été sollicitée pour le mot distribué concernant les doléances des citoyens.
La salle polyvalente serait prêtée à titre gracieux une seule fois par an.

◆ Réunion Internet le 9 janvier 2018.

Monsieur ARNOUX a regretté avoir été ajouté dans la commission Internet sans son accord.
Monsieur CHEVALIER avait essayé de prendre contact avec lui de nombreuses fois.
Nous avons un contrat avec OVH jusqu'en juillet 2019.
Vue la complexité de gestion du site, la solution d'un site plus moderne serait souhaitable.

7^{ème}) – INDEMNITES DE CONSEIL 2018 D'ERIC LECOMTE, TRESORIER DE FERRIERES EN GATINAIS.

Suivant le calcul de M. LECOMTE, pour l'année 2018 cela représente 228.08 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le règlement de ses indemnités.
Monsieur LECOMTE, trésorier à Ferrières en Gâtinais est muté sur Montargis.
Madame TREMENTIN assurera l'intérim.

8^{ème}) – DELEGATIONS DU MAIRE, APPROBATION DES FACTURES EN COURS.

Compte-tenu du retrait des délégations depuis le 09 novembre 2018, le conseil est sollicité pour approuver les factures en attente.

En Investissement :

• LEYNET	Honoraires n° 05	1 199.24 €
	Soldes des honoraires	774.17 €
• LERICHE	Honoraires n° 04	780.00 €
• LAGARDE		351.60 €

Suite à la réunion avec M. LEYNET, le mercredi 16 janvier afin de solder le chantier des travaux de l'église.

La gouttière de raccordement du côté de chez Mme MORLÉ n'a pas été réalisé par l'artisan.

Le contrefort n'avait pas été accepté par le conseil municipal.

La finition des contreforts et le raccordement de la gouttière doit être chiffré.

Monsieur LEYNET doit revoir les montants de ses honoraires.

Les 5% de retenues de garanties sur 1 an représentent environ 6 000 €.

Des tuiles ont été conservées dans le caquetoire.

Après concertation, le conseil municipal vote pour :

- Le règlement des honoraires de M. LERICHE pour 780.00 €,
- Le règlement de l'entreprise LAGARDE pour 351.60 €.

Le règlement des honoraires de M. LEYNET sont reportés au prochain conseil municipal.

En Fonctionnement :

- Participation aux frais de fonctionnement école pour THOMAS Guy-Liane et Kassandre pour	1 039.04 €
- Appel de cotisation 2019 pour AML 45	172.00 €
- SCP Rouvé, loyers de La Monnerie du 4 ^{ème} trimestre 2018 + 1 ^{er} trimestre 2019, Soit	210.00 X 2 = 420.00 €
- Artistes pour le spectacle de fin d'année + GUSO (les charges)	
- Soit pour les deux artistes	290.14 €
+ pour les charges	269.86 €
- Berger Levrault (logiciels)	876.00 €
- SARL LOGEART Fleurs	103.74 €
- SMACL Assurances	3 990.42 €
- RICOH Photocopieur	49.88 €
- LECLERC (colis)	471.67 €
- Le BIQUIN D'OR (repas des aînés)	400.00 €
- EDF Eclairage Publique	84.25 €
- EDF Bâtiments communaux	44.81 €
- C.N.A.S.	414.00 €
- Indemnités du trésorier	228.08 €

Après concertation, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le règlement des factures citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à régler toutes les factures ci-dessus et

AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

9^{ème}) – PROPOSITION D’AVANCE DE GRADE DES AGENTS DE CATEGORIE C.

Mme BEAUVALET Véronique sort de la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le vote pour l’avancement de grade de Mme BEAUVALET, adjointe administrative principale de première classe au 1^{er} février 2019 :

11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le vote pour l’avancement de grade de M. BRASI, adjoint technique principal de première classe au 1^{er} février 2019 :

10 POUR 1 CONTRE 0 ABSTENTION

10^{ème}) – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE DE DROIT DE PREEMPTION SUITE A LA VENTE COLÉ/BRANGER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l’unanimité l’autorisation de signature de Monsieur le Maire pour le droit de préemption suite à la vente COLÉ/BANGER.

11^{ème}) – ADHESION A LA MEDECINE DU TRAVAIL DU CDG 45 ET COTISATION AU CDG 45

Monsieur le Maire informe que le montant annuel est d’environ 350.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l’unanimité l’adhésion à la médecine du travail du CDG 45 et cotisation au CDG 45.

12^{ème}) – ADHESION AU C.N.A.S (CENTRE NATIONALE D’ACTIONS SOCIALES).

Monsieur le Maire informe que le montant annuel est de 414,00 € mais que la part de l’agent technique sera demandée à la commune de Chevry sous le Bignon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l’unanimité l’adhésion au C.N.A.S..

13^{ème}) - ACCEPTATION D’UN DEVIS POUR TRAVAUX D’ELAGAGE.

Le devis a été demandé auprès de la personne intervenant pour l’élagage de la commune de Chevry Sous le bignon.

Le montant est de 315,00 € H.T. pour 300 mètres, chemin des Rompis.

Mme POITOU souhaite faire faire un deuxième devis.

M. CHEVALIER aurait souhaité que l’on fasse le point sur les autres lieux à élaguer avant de valider cet élagage.

M. le Maire dit que c’est très urgent.

Le vote :

7 POUR 3 CONTRE 1 ABSTENTION

14^{ème}) – VENTE DU CHEMIN RURAL DU BOIS, NUMERO 26, COMMUNAL M. ROUVÉ.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'obligation de faire une enquête publique ou communale. Des renseignements auprès des Domaines seront demandés afin d'avoir une estimation du prix.

**15^{ème}) – Une décision budgétaire modificative pour le règlement des honoraires des architectes suite aux travaux de l'église.
Les dernières factures pour les travaux de l'église ont été rejetées par la trésorerie car le compte correspondant n'est pas assez approvisionné.
Monsieur le Maire propose de déplacer 5 000.00 € du compte 2151 vers le compte 2313.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative à savoir de déplacer 5 000.00 € du compte 2151 vers le compte 2313.

16^{ème}) – BESOINS DE L'AGENT TECHNIQUE (MATERIEL, VETEMENTS ET FOURNITURES)

Monsieur le Maire propose de faire une estimation des besoins de l'agent technique.

17^{ème}) – ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES.

Monsieur le Maire propose de faire une estimation des achats de fournitures administratives.

18^{ème}) – TRAVAUX TOITURE DU CAQUETOIRE.

Monsieur le Maire propose trois devis et souligne qu'une demande FAPO de 80 % de subvention est à faire avant mi-février 2019.

- | | |
|-----------|------------------------------------|
| ○ Battais | 18 851.49 € H.T. (tuiles neuves) |
| ○ Baudry | 10 883.87 € H.T. (tuiles neuves) |
| ○ Rodot | 7 149.57 € H.T. (tuiles remaniées) |
| | 8 659.37 € H.T. (tuile neuves) |

M. POITOU souhaite faire faire un autre devis.

Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

19^{ème}) – Questions diverses.

Suite à un contrôle de l'URSSAF, le résultat est positif.

Monsieur CHAMPÉ demande l'achat de terre mise à disposition auprès de citoyens.

Il devra nous communiquer la quantité souhaité avant décision et un don lui sera demandé à faire à la commune.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

Le Maire
Gilbert BORGIO